



DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET  
DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la  
fonction militaire.*

**ARRÊTÉ** fixant la liste des spécialités ou emplois  
éligibles à une prime d'attractivité modulable  
attribuée aux militaires non officiers servant sous  
contrat.

*Du 29 mars 2006.*

NOR D E F P 0 6 5 0 6 4 9 A

*Référence :*

Décret 97-440 du 24 avril 1997 (BOC, p. 2499 ;  
BOEM 520-0\*) modifié.

*Texte abrogé :*

Arrêté du 24 mai 2004 (BOC, p. 3362 ; BOEM  
520-0\*) et son modificatif du 29 décembre  
2004 (BOC, 2005, p. 250).

*Mot(s) clef(s) :* PRIME — MILITAIRE

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n°  
520-0

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 5.

Art. 1. Les spécialités ou emplois, prévus à l'article 2  
du décret du 24 avril 1997, répertoriés par armées et  
formations rattachées sont énumérés dans le tableau ci-  
dessous :

**Tableau 1. Armée de terre.**

Spécialités ou emplois.			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Domaine de spécialité.	Nature de filière.	
<b><i>Sous-officiers.</i></b>			
814	Systèmes d'information et de télécommunications.	Emploi des systèmes de télécommunications.	3

Spécialités ou emplois.			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Domaine de spécialité.	Nature de filière.	
812	Systèmes d'information et de télécommunications.	Emploi des systèmes et réseaux informatiques.	3
810	Systèmes d'information et de télécommunications.	Réalisation des systèmes d'information.	3
162	Maintenance.	Maintenance des systèmes d'information et de communication NTI 1.	3
160	Maintenance.	Maintenance des systèmes d'information et de communication NTI 2.	3
158	Maintenance.	Pyrotechnie.	3
157	Maintenance.	Parachutage et largage.	3
164	Maintenance.	Tourelles et conduite de tir.	3
155	Maintenance.	Avionique des aéronefs.	3

Spécialités ou emplois.			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.	Spécialités ou emplois.			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Domaine de spécialité.	Nature de filière.		Codification.	Domaine de spécialité.	Nature de filière.	
161	Maintenance.	Détection électromagnétique.	3	1411	Combat et techniques du génie.	Électromécanicien.	2
163	Maintenance.	Optronique systèmes d'armes antichars et NBC.	3	3962	Maintenance.	Mécanicien détection électromagnétique.	2
152	Maintenance.	Mobilité terrestre.	3	3964	Maintenance.	Mécanicien optronique systèmes d'armes antichars et NBC option systèmes d'armes antichars.	2
154	Maintenance.	Cellule et motorisation des aéronefs.	3				
165	Maintenance.	Armement.	3				
156	Maintenance.	Structure des aéronefs.	3				
<i>Engagés volontaires de l'armée de terre.</i>				3966	Maintenance.	Mécanicien maintenance. Système info et com NTI 2.	2
2345	Maintenance.	Mécanicien mobilité terrestre.	3	5650	Maintenance.	Mécanicien optronique systèmes d'armes antichars et NBC option NBC.	2
3970	Maintenance.	Mécanicien tourelle et conduite de tir.	3				
3972	Maintenance.	Mécanicien avionique.	3				
3974	Maintenance.	Mécanicien cellules et moteurs.	3				
2559	Administration et soutien de l'homme.	Cuisinier.	2				

**Tableau 2. Marine.**

Spécialités ou emplois.			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Domaine de spécialité.	Nature de filière.	
MECAN	Mécanicien.	Opérateur atomicien sur sous-marin.	4
ELECT	Électricien.	Opérateur atomicien sur sous-marin.	4
ATNAV	Mécanicien d'atelier naval.	Branche METAL.	2
CONTA	Contrôleur d'aéronautique.		2
PLONG	Plongeur démineur.		2

**Tableau 3. Armée de l'air.**

Spécialités ou emplois.		Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Libellé.	
<b>Sous-officiers.</b>		
2620	Sécurité incendie.	4
<b>Militaires techniciens de l'air.</b>		
26013	Pompiers.	3
34143	Fusiliers commandos.	3
34153	Conducteurs de chien.	3

**Tableau 4. Service de santé des armées.**

Spécialités ou emplois.		Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial.
Codification.	Libellé.	
178 N	MITHA corps des infirmiers.	4
	MITHA corps des infirmiers de bloc opératoire.	4

Art. 2. L'arrêté du 24 mai 2004 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté prend effet le 1er janvier 2006.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées, directeur de la fonction militaire et du personnel civil,*

Jacques ROUDIERE.